

**MAIRIE DE VERSOLS ET LAPEYRE**

**12400 VERSOLS ET LAPEYRE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020**

**Etaient présents** : Bernard Boullot , Jean-Louis Bousquet , Henri Cabanes, Sandrine Cambon, Marc Desoteux, Sandrine Hautcloq, Jean-Pierre Hervas, Guillaume Jean , Françoise Norman, François Ricard, Audrey Vayssière.

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Henri Cabanes

**1/ Approbation du PV du conseil du 14 Septembre 2020**

**2/ Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public :**

- Eau potable
- Assainissement

Le conseil municipal à l'unanimité :

Adopte les rapports

Décide de mettre en ligne les rapports et leurs délibérations.

Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**3/ Révision du plan de sauvegarde :**

Le conseil prend connaissance du Plan communal de sauvegarde, chaque membre a reçu un exemplaire et se tient prêt à intervenir dès la mise en place de celui-ci

**4/ Formation des élus :**

Le maire expose qu'il est règlementaire d'affecter une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

**Le conseil vote à l'unanimité la délibération.**

**5/ Extension de l'atelier communal :**

Lors du dépôt du permis de construire, les bâtiments de France ont donné leur accord assorti de prescriptions. Celles-ci engendrent un surcoût pour la collectivité.

Le conseil vote à l'unanimité.

## **6/Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.**

Vu la saisine et selon l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 octobre 2020. Le Maire propose à l'assemblée, de fixer le taux concernant la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, pour la durée du mandat dans tous les cadres d'emploi pour tous les grades comme suit : 100%.

Le conseil vote à l'unanimité.

## **7/Tableau des effectifs :**

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs.

Le conseil vote à l'unanimité.

## **8/ Délibérations modificatives :**

Commune, eau, assainissement.

Le conseil vote à l'unanimité les délibérations modificatives.

## **9/Modification des indemnités de fonction.**

A la demande du maire le montant de ses indemnités est ramené au pourcentage de 22.50%. Le montant des indemnités de fonction de l'adjoint n'est pas modifié. Les économies réalisées permettront de financer d'autres prestations de la commune.

Le conseil valide à l'unanimité cette demande.

## **Point travaux :**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les devis pour le dispositif de feux à Lapeyre et qu'il a entrepris les démarches auprès du Département pour une aide au financement de ce dispositif.

Le mise en place des deux derniers points lumineux d'éclairage public rue des ayral à Lapeyre. Ces points sont des dernières générations LED alimentation Autonome basse consommation.